

TROIS QUESTIONS POUR NOTRE TEMPS IMMÉDIAT

En 1882, la loi décrète l'exclusion des religieux des écoles primaires publiques. Fille de l'Encyclopédie et de la Révolution, la laïcité républicaine dégageait alors symboliquement les anciennes institutions de toute alliance confessionnelle. Sans doute, et en fin de compte, notre monde a-t-il gagné en liberté de conscience ! Je veux bien l'admettre... Mais dans ce lent processus notre civilisation a pris le risque du désenchantement, le risque de se priver de toute réflexion d'ordre métaphysique, le risque de couper l'homme de toute espérance autre que strictement matérielle, en un mot, le risque de fixer définitivement la distinction entre profane et sacré.

En attachant cette dernière notion au domaine strictement religieux, rien de ce qui transparaissait dans l'ordre profane comme relevant du transcendant ne pouvait désormais passer sans être suspecté de porter quelque valeur décadente d'un spiritualisme déliquescence et ringard. A la laïcité philosophique s'ajoutaient bien vite celle, plus politique, du marxisme "bouffeur de curé", celle de la Franc-Maçonnerie dans sa tentative de reconstruction spirituelle de la nation en dehors de toute domination positive d'un clergé ou d'une église, et celle, aujourd'hui davantage à la mode, d'un capitalisme universellement conquérant, inscrit dans une vision mécaniciste du monde, considérant l'homme moins comme une entité spirituelle et sensible que comme une marchandise parmi d'autres, et dont l'obsolescence compétitive est toujours un "encombrement".

On me trouvera certainement pessimiste. Je le suis par force, non par

nature. Par devoir, non par choix. Et il y a de quoi ! La formidable poussée de l'islamisme sous sa forme la plus dure, la forme politico-religieuse, agit sur notre société comme le véritable révélateur d'un triple questionnement, jusque là retardé. Volontairement retardé, parce que notre société "politique" refuse le qualitatif au profit du quantitatif, préfère l'effet de mode à l'authenticité des convictions, plaide l'immédiateté contre le durable. Espère l'oubli des masses à la projection de sa mémoire et de son histoire dans l'avenir.

Oui, triple questionnement. Faut-il, face à un phénomène politico-religieux extrémiste et grandissant, opposer une laïcité civile, sorte de consentement universel des citoyens à défendre la liberté et les libertés ? Que m'est-il permis d'attendre des deux autres grandes religions monothéistes, judaïsme et christianisme, dans un combat qui déguise en affrontement politique, territorial, partisan, une guerre de religion historiquement récurrente, sociologiquement fondée, dogmatiquement insupportable ? (*Et non l'inverse, comme on le prétend pour oublier attentats et massacres en tous genres !*) Enfin, faut-il encore croire en un possible investissement du politique pour défendre ce qu'il reste de démocratie libre, égalitaire et fraternelle dans notre pays ?

Répondre en quelques lignes ici serait présomptueux. Trois éléments simples d'explications peuvent pourtant être dégagés. Premièrement, la laïcité ne peut apporter qu'un éclairage politique et non théologique, c'est-à-dire de nature transcendante, pour appréhender un tel phénomène. Deuxièmement, les religions monothéistes, et notamment le christianisme, ont déserté en partie le

domaine du sacré comme instauration radicale d'une coupure entre profane et liturgique. Troisièmement, le politique a perdu de son sens sacré au nom de je ne sais qu'elle fausse démocratisation – en fait notre paysage politique n'a jamais été aussi autoritaire, monobloc, conformiste, profane, sans perspective d'avenir et proposition de sens.

Ne nous étonnons donc pas qu'en ayant oublié la spécificité de l'homme, c'est à dire la recherche de l'Absolu, des minorités extrémistes s'engouffrent dans le vide que socialement, religieusement et politiquement nous avons laissé s'installer. Je ne sais pas, à vrai dire, où se situe l'authentique faiblesse : du côté de ceux à qui l'on propose des chimères au nom d'un Dieu expansionniste et vengeur, un Dieu de l'Islam dévoyé alors qu'il nous est en réalité commun - au judaïsme comme au christianisme - ou bien du côté de ceux qui ont abandonné les valeurs sacrées de l'humanisme pour masquer leur incapacité à inventer les fondements d'une nouvelle société ? "Dieu est mort, Kant l'a assassiné". Nous le savions sans pour autant en avoir encore aperçu la dépouille ! Reste à trouver l'arme du crime avant que d'autres ne s'en servent à leur tour.

Je vous donne rendez-vous plus loin, sur un autel d'innox armé d'un calice vide, vers l'Occident qui se couche, près d'un Institut Médico-Légal de fortune, ce large bâtiment sec et froid qui face à l'Orient s'est paré "pour les siècles des siècles" du crêpe noir et fripé de ses convictions et de son Esprit.

Amen.

Bruno Lavillatte

N°7 VERITES MARS 2003
5 €

EDITO

MARS 2003

par Lucien CYPRIEN

« Rien ne justifie le recours à la guerre »

(Jacques Chirac)

Pour la première fois dans l'histoire des hommes, les peuples sont associés en temps réel aux préparatifs d'une guerre programmée dans les moindres détails par les ordinateurs du Pentagone et dont on a déjà chiffré le coût à 100 milliards de \$.

Bien entendu, ce sont "ceux d'en haut" qui vont la déclarer et "ceux d'en bas" qui vont la faire et en souffrir, parfois jusqu'à la mort.

Mais, avant d'entrer dans la phase active de la spirale guerrière, il est permis de redouter les dégâts prévisibles dans l'immédiat et les conséquences inéluctables à long terme de ce terrifiant processus.

Ainsi, avec les meilleures intentions du monde auxquelles on ne peut que souscrire (l'Enfer aussi est pavé de bonnes intentions !), les Etats-Unis s'appêtent à faire entrer la terre entière dans un gigantesque maëlstrom. Déjà, les écrans cathodiques occultent la cruelle réalité de la guerre. Les salles climatisées des opérations militaires flattent davantage l'esprit de nos contemporains que la boue des tranchées... car on y pratique des méthodes de guerre sophistiquées, sorte d'euthanasie de luxe. Encore que la mort reste la mort !

"Si vis pacem..." (si tu veux la paix) telle est jusqu'à preuve du contraire la volonté profonde de la grande démocratie américaine et c'est, à n'en pas douter, le cri d'espoir de tous les hommes de bonne volonté. Or, la paix n'est pas un don gratuit du Ciel. Donc :

"Para bellum" (prépare la guerre). Saint Thomas d'Aquin ne dit pas autre chose lorsqu'il invite les hommes à repousser la violence "d'une façon mesurée", en ajoutant toutefois qu'il "n'est pas nécessaire au salut que l'on omette cet acte de protection mesurée pour éviter de tuer l'autre".

L'Armée américaine qui fut, dans notre jeunesse et à jamais, l'immortel symbole de la liberté retrouvée, demeure quoi qu'il arrive, le meilleur rempart contre les dictatures. Aucun Français n'en doute.

Mais, si on peut craindre aujourd'hui un choc des civilisations, c'est-à-dire pour parler clair un risque d'affrontement culturel et religieux entre chrétiens et musulmans, il faut, face à l'imminence du péril, s'engager dans la voie de la coexistence pacifiée des peuples.

Car, ainsi que le dit le Président de la République : "la guerre est, toujours, la marque d'un échec".

BREVES

Mixité :

La mixité scolaire, rendue obligatoire par la loi HABY de 1975, fait l'objet aujourd'hui, d'un certain nombre de critiques qui portent sur les points suivants :

- dans les classes géminées (qui sont la règle) les garçons auraient de moins bons résultats que les filles ;
- dans certains établissements, les filles seraient soumises à une pression viriliste pouvant aller jusqu'à des violences physiques intolérables.

Faut-il parler d'un échec de la mixité ?

Alma Mater :

Le quotidien local nous a appris que le nouveau président de l'Université d'Orléans-Tours, élu le 6 février 2003, était de « sensibilité de gauche ». Quel scoop ! On peut penser simplement que ce n'est pas là l'ultima ratio qui a déterminé le vote des électeurs...

L'honneur de l'Université - l'Alma Mater (étymologiquement, la mère nourissante, nourricière, bienfaitrice, bonne, saine) - n'est-il pas d'être en dehors des idéologies, après avoir été pendant tant de siècles sous la tutelle des Papes puis du Clergé.

Retraites... à la retraite ! :

La réforme prochaine du régime des retraites va, sans doute, être l'occasion de manifestations de masse et d'assaut de démagogie. Les 35 heures, la retraite à 60 ans ont été l'occasion de mettre en avant les bienfaits et les mérites de l'oisiveté !

Toutefois, dans le monde tel qu'il est et dans l'avenir tel qu'il semble se dessiner, alors que des milliards d'hommes vivent (!) au seuil de la pauvreté et sont souvent plongés dans la malnutrition, peut-on vraiment imaginer que nos sociétés occidentales - et elles seules - pourront continuer longtemps à vivre dans l'indolence béate d'une abbaye de Thélème reliftée à la mode du XXI^e siècle.

Les dossiers de "VERITES"

LA DECENTRALISATION

Un peu d'histoire

Dans l'ouvrage intitulé "La France et son Armée", le Général de Gaulle écrit : "Tant que le pays fut couvert de la broussaille féodale, beaucoup de sang coula aux sables stériles. Du jour où fut réalisée la conjonction d'un pouvoir fort et d'une armée solide, la France se trouva debout".

Derrière ces simples mots se trouve magistralement brossée l'évolution des institutions politiques de la France depuis la Monarchie jusqu'à la V^e République, d'Hugues Capet à Charles de Gaulle : évolution dont le maître mot est décentralisation.

Le Second Empire devait cependant manifester quelque tendance décentralisatrice, partant du principe qu'on peut "gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près". (Napoléon III).

C'est avec la III^e République que se font jour les premières revendications décentralisatrices, inspirées d'ailleurs par des idéologies très diverses. Libéraux, conservateurs, nationalistes, réformateurs, socialistes, bourgeois... même combat en faveur de la décentralisation.

Mais il a fallu attendre la loi du 2 mars 1982 pour que les régions soient promues collectivités territoriales administrées par un Conseil Régional élu au suffrage universel direct. En fait, la transformation de la région en collectivité territoriale n'est devenue effective qu'en mars 1986, lors de la première élection des conseillers au suffrage universel direct. L'élection se déroule alors au sein de chaque département qui la constitue, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Pour la Région Centre, l'effectif global du Conseil Régional est de 77, se répartissant ainsi entre les 6 départements qui la constituent :

Cher	11
Eure et Loir	13
Indre	8
Indre et Loire	17
Loir et Cher	10
Loiret	18

Réglementation actuelle

Une nouvelle étape dans la voie de la décentralisation vient d'être franchie après adoption, après application de l'art. 49 al.3 de la Constitution, de diverses mesures tendant à renforcer le fait majoritaire dans la consultation.

Les prochaines élections régionales qui se dérouleront en 2004 seront soumises aux dispositions suivantes :

D'une durée initiale de 6 ans, (comme celui des conseillers généraux), le mandat des conseillers régionaux a été réduit à 5 ans par le gouvernement de Lionel Jospin, puis fixé à nouveau à 6 ans.

L'élection se déroule dans le cadre de la Région pour la première fois et non plus dans le cadre de chacun des départements qui la constituent.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. L'élection de 1998 ne comportait qu'un tour de scrutin.

Elections du 15 mars 1998

Résultats globaux de la Région Centre pour les élections régionales du 15 mars 1998.

Inscrits	1.682.541.
Abstentions	698.222 (41,49%)
Votants	984.319 (58,51%)
Blancs/Nuls	48.896
Exprimés	935.423

Partis politiques présents dans au moins un des six départements de la Région.

	Elus
Lutte ouvrière	45.471 1
Gauche plurielle	338.848 33
Divers gauche	3.462 0
M.E.I. (écol.)	8.525 0
Ecologistes	15.704 0
Div. Inclassables	14.083 0
C.P.N.T.	11.926 1
M.P.F.	29.231 0
R.P.R. - U.D.F.	301.299 28
Divers droite	17.554 1
F.N.	148.620 13
	935.423 77

Les résultats cumulés de chacune des listes présentes dans les six départements de la Région Centre ont ainsi permis l'élection de 77 conseillers régionaux qui siègent aujourd'hui sous les étiquettes suivantes :

	Élus
L.O	1
P.C.	9
P.S.	20
P.R.G.	1
Verts	3
C.P.N.T.	1
U.M.P.	28
Div. D	1
F.N.	13

Simulation

En appliquant aux résultats des élections de 1998, les dispositions qui viennent d'être prises pour les prochaines élections régionales de 2004, on obtient - pour ce qui aurait été en quelque sorte un premier tour - les résultats suivants :

- la Gauche Plurielle venant en tête à l'issue du premier tour, il lui est accordé une prime majoritaire équivalente au quart du nombre des sièges à pourvoir, soit $77 : 4 = 19$ sièges
- seule la liste R.P.R.-U.D.F. (outre la liste de la Gauche Plurielle) peut se

maintenir au second tour puisqu'elle a obtenu plus de 10 % des inscrits (soit 168.524 voix), ainsi qu'il résulte de l'application du texte considéré comme adopté après application de l'art. 49, al 3 de la Constitution.

- les autres listes n'ayant pas atteint le seuil de 5% des suffrages exprimés (soit, 46.771), ne pourront

fusionner pour constituer de nouvelles listes en vue d'affronter le second tour.

Ainsi donc, au travers de cette simulation, on constate que tous les partis auraient été exclus, à l'exception de la Gauche Plurielle et de R.P.R.-U.D.F., du second tour de scrutin.

Après le Tripartisme des lendemains de la guerre, à l'aube de la IV^e Répu-

blique, la France comme d'autres démocraties dans le monde s'achemine désormais dans la voie du bipartisme, en dépit des protestataires de tout acabit et du vertueux effarouchement du Parti Socialiste...

Tel est, sans doute, l'un des aspects majeurs de ce que les Français ressentent, avec Jean-Pierre Raffarin, comme "une nouvelle gouvernance".

LE CLONAGE REPRODUCTIF HUMAIN : MYTHE ET RÉALITÉ ?

Eve est peut-être une enfant née le 26 décembre 2002 comme des milliers d'autres, mais selon toute évidence, elle n'est pas un clone en l'absence d'une preuve scientifique démontrant le contraire (une comparaison des ADN de la mère et de l'enfant). L'annonce de la secte Raélienne est une supercherie. Pour autant, un jour viendra où le clonage humain sera possible.

Le clonage chez l'animal est une méthode de reproduction asexuée qui permet à partir d'une cellule quelconque d'un animal, de reproduire son jumeau décalé dans le temps. Cependant, la taux de succès n'a guère dépassé 1 à 2%. Plus de 200 à 300 embryons clonés sont nécessaires pour qu'une naissance viable soit obtenue chez l'animal (mouton, vache, souris, porc, chèvre et le chat). Il n'a pu être réalisé, en revanche, chez le chien et le singe. De plus, tous ceux qui se sont efforcés d'obtenir des embryons humains par la même technique se sont heurtés à des difficultés imprévues. Pourtant, des médecins spécialistes de la biologie de la reproduction, comme le gynécologue italien Servino Antinori, annoncent depuis près de deux ans qu'ils sont eux aussi sur le point de

cloner des bébés à la demande de couples irrémédiablement stériles, ce qui constituerait un traitement de leur stérilité. En réalité, cette affirmation est, elle aussi, une supercherie.

Les couples soi-disant traités par Antinori et par ses semblables, resteront stériles, incapables de procréer. A la place de cet enfant qu'ils ne peuvent avoir, Antinori leur propose en quelque sorte, comme succédané, le jumeau de Monsieur ou la jumelle de Madame. Qui croit vraiment que l'on puisse être le fils ou le père de son jumeau, la fille ou la mère de sa jumelle ? L'enfant né par clonage d'une personne a le même sexe que celle-ci, pour l'essentiel le même corps, la même image, probablement certaines caractéristiques mentales communes. En d'autres termes, le corps du clone est tel qu'un autre l'a voulu. En ce sens, le clonage d'un enfant aboutit à une appropriation de son corps, à un assujettissement de son être. C'est pourquoi, même si le clonage reproductif humain était parfaitement maîtrisé - ce qui est loin d'être le cas - il resterait immoral et devrait être qualifié de crime.

Que faut-il faire ? Légiférer d'urgence et appliquer la loi. De plus, le clonage annoncé a été réalisé par une

française (Brigitte Boisselier) de la secte Raélienne alors que le clonage est interdit en France. Dans le projet de loi de bioéthique qui a été examiné en première lecture au Sénat, le ministre de la Santé Jean-François Mattei veut faire du clonage un crime "imprescriptible" et poursuivre les français qui se feraient cloner. Un crime contre la « dignité humaine » en cas de clonage reproductif, punissable d'au moins 20 ans d'emprisonnement annonce le ministre Mattei. Il souhaite également introduire la notion d' "extraterritorialité" pour ne pas laisser la possibilité d'un français d'aller se faire cloner dans un pays qui l'autoriserait. 77% des Français sont scandalisés ou choqués par le clonage reproductif selon le Parisien. Mais les enjeux financiers, les pulsions psychologiques sont tels qu'un jour viendra où naîtront, sans doute, des enfants clonés. Ils seront des victimes et il faudra certainement les aider...

*Professeur Samir Hamamah
Faculté de Médecine Paris XI*

*Docteur Pascal Ménage
Neurologue - Tours*